



Monsieur Claudy LEBRETON  
Président de l'Assemblée des Départements  
de France  
6 rue Dugay-Trouin  
75006 PARIS

Aurillac, le 7 juin 2013

Monsieur le Président, *cher Claudy,*

Les notifications des dotations de l'Etat pour 2013 sont parvenues aux Départements. Elles confirment nos craintes au titre du fonds de péréquation des DMTO réparti sans modification des critères adoptés sur proposition du Gouvernement par l'Assemblée Nationale le 19 décembre dernier en dernière lecture du projet de loi de finances pour 2013. La répartition de la 1<sup>ère</sup> section du fonds de soutien exceptionnel n'a elle non plus pas été reconsidérée au niveau de ses critères de répartition et est devenue une véritable « peau de chagrin » pour les Départements ruraux, 466 456 € pour le Cantal contre 2 633 272 € en 2011.

On peut réellement s'interroger sur ce qui subsiste d'un mécanisme de péréquation mis en place il y a seulement deux ans et qui, d'une part est déjà perverti par des critères qui ne répondent plus à un juste rééquilibrage entre Départements et d'autre part est en passe d'asphyxie dans son alimentation même. Les engagements que vous aviez obtenus du Président du Sénat et plus encore du Premier ministre visant à reconsidérer dès 2013 les critères de répartition et la prise en compte du potentiel fiscal corrigé, ne semblent donc pas devoir être suivis des faits.

Il n'est pas plus acceptable que le périmètre de péréquation 2013 soit comparé à celui de 2012, alors même qu'une enveloppe de fonds exceptionnel a été mobilisée en 2013 à hauteur de 170 millions. Nous devons le dénoncer et travailler d'ores et déjà à une inflexion forte pour 2014.

A ce titre, je souhaiterais que vous m'indiquiez quelle suite le Bureau de l'ADF entend donner aux propositions issues des deux groupes de travail portant d'une part sur un nouvel indicateur de richesse et la définition d'un nouveau potentiel fiscal corrigé, et d'autre part sur le financement pérenne des AIS. En qualité de Président du Groupe des départements ruraux à l'ADF, qui sont tous très mobilisés sur ce sujet de manière unanime, je souhaite que les propositions de ces groupes de travail soient reprises et portées par l'ADF auprès du Gouvernement et du Comité des Finances Locales (CFL).

#### Conseil Général du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex  
Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42  
[cantal.fr](http://cantal.fr)

Ayant récemment pu rencontrer M. André Laignel, Président du CFL, celui-ci m'a confirmé qu'il était disposé à reprendre les propositions de l'ADF pour ce qui concerne le volet départemental de la péréquation si nous étions en mesure de lui en faire. Nos travaux visant à arrêter un nouvel indicateur de richesse plus juste et à instaurer un mécanisme d'alimentation d'un fonds unifié de péréquation en permettant l'évolution dynamique, me semblent à ce titre devoir être pris en compte. Je vous demande avec force de faire valoir cette position, si comme je l'espère l'ADF la fait sienne, auprès du Gouvernement et du CFL afin d'assurer la prise en compte de nos attentes dès le projet de loi de finances pour 2014.

Il me semble indispensable que la voix de nos Départements soit relayée et que leur spécificité soit reconnue. Il en va de la cohérence et de la cohésion même de notre Association.

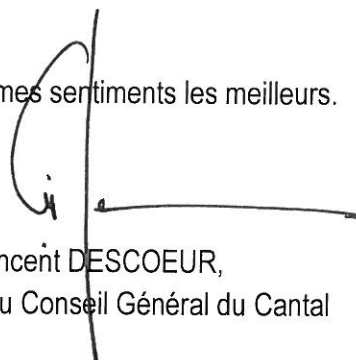
En effet, les Départements ruraux, comme le Cantal, ne sauraient se résoudre à voir leurs efforts de plusieurs années de gestion rigoureuse anéantis, leurs capacités d'actions réduites à une portion congrue, et leurs missions de solidarité territoriale menacées. L'enjeu dépasse celui de nos collectivités et de nos institutions, il s'agit bien de l'avenir de nos territoires et du quotidien de ceux qui y résident dont il est question. Sur ce plan, nous serions coupables si nous affirmions la moindre complaisance envers des décisions qui, si elles devaient être confirmées, signeraient la fin de l'attractivité de nos départements et compromettraient l'avenir des territoires situés entre deux métropoles.

Les acteurs publics et privés des départements ruraux : entreprises du BTP, communes et communautés de communes, tissu de PME, ... ont bien compris qu'au-delà des finances des Conseils Généraux qui à pareil rythme en trois ans seraient interdits d'investir, ce sont leurs propres activités économiques, leurs propres investissements, et au final nos emplois qui seraient ainsi condamnés. J'en appelle à votre sens de l'intérêt général à un moment crucial de la vie de nos collectivités mais plus encore de l'avenir de notre modèle de société.

Je demeure à votre disposition pour appuyer toute démarche que vous conduiriez pour faire entendre cette voix en direction du Gouvernement et du CFL.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*très cordialement*



Vincent DESCOEUR,  
Président du Conseil Général du Cantal